



Avis à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de développement durable et d'amélioration du cadre de vie des participants et du personnel, SOS Villages d'Enfants en Guinée à travers son programme de Prise en Charge Alternative du Village d'Enfants SOS de Conakry relance le présent avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un prestataire qualifié pour la mise en place et/ou la gestion d'espaces verts.

Objectifs :

- Aménager les espaces verts de façon esthétique, fonctionnels et durables ;
- Promouvoir des pratiques écologiques et durables.

Surface à couvrir :

La surface à couvrir est de 675,40 m².

Prestations attendues :

- Travaux d'aménagement (piquetage des gazons, d'arbres, arbustes décoratifs) ;
- Entretien régulier des espaces verts.

Profil des candidats :

- Entreprises d'aménagement paysage ;
- PME locales spécialisées dans la mise en place des espaces verts ;
- ONG ou coopératives environnementales ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans le domaine de la mise en place ou gestion des espaces verts ou similaire.

Dossier à fournir :

Critères de Sélection

- Une facture pro-forma ;
- Les modalités de paiement (il est possible d'avoir une avance, mais l'organisation privilégie le paiement après livraison/ service fait) ;
- Le délai de la livraison ;
- Une copie de la demande de devis
- RCCM
- NIF

Après l'analyse des dossiers, le fournisseur qui aura obtenu le marché devra mettre à jour son NIF si celui-ci a entre-temps expiré. Son paiement sera tributaire de cette conditionnalité.

La date limite de réception des offres est fixée au 08 Mai 2026 à 16h30mn. Celles soumises après cette date ne seront pas acceptés.

Les offres doivent être déposée sur le site **SOS Villages d'Enfants Conakry sise à Enta Nord, Commune de Tombolia** sous pli fermé avec mention « Création espaces verts » ou par mail à Fatoumata.KEITA@sosguinea.org avec pour objet « Création espaces verts ».



Pour une visite de terrain, prière contacter Mr Fara Oscar MILLIMONO au 613 00 18 64

Conakry, le 24/04/2026